



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE
VILLE DE VILLE-MARIE

21 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 21 août 2023, à 20 h 7.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Sébastien Lebel, conseiller

Sont absents : Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et M. Jacques Loiseau, conseiller.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Est également présente à ladite assemblée : Mme Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

154-08-23

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de juillet 2023;
 - 6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 200 \$ qui sera réalisé le 28 août 2023;
 - 6.3 Soumission pour l'émission de billets;
 - 6.4 Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Carrefour Jeunesse-emploi du Témiscamingue;
 - 6.5 Offre de services professionnels en ingénierie – Volet électricité – Projet réaménagement de l'Hôtel de Ville;
 - 6.6 Offre de services professionnels en ingénierie – Volet mécanique – Projet réaménagement de l'Hôtel de Ville;
 - 6.7 Offre de services professionnels en ingénierie – Volet structure – Projet réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

7. Sécurité publique
8. Transport
 - 8.1 Vente du camion-benne 10 roues 1992.
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être
11. Urbanisme et développement du territoire
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Adoption – Règlement n° 600 sur la tarification de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024).
13. Divers
14. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

155-08-23

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

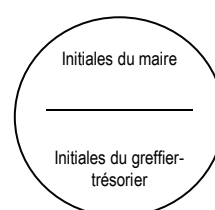
156-08-23

6.1 Approbation des comptes du mois de juillet 2023

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de juillet 2023, s'élevant à 77 500,47 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 159 704,12 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de juillet 2023 s'élevant à 323 087,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



157-08-23

6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 200 \$ qui sera réalisé le 28 août 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Ville-Marie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 498 200 \$ qui sera réalisé le 28 août 2023, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Montant
586	207 300 \$
587	290 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt n^{os} 586 et 587, la Ville de Ville-Marie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 28 août 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, soit le 28 février et le 28 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	22 600 \$	
2025	23 800 \$	
2026	25 000 \$	
2027	26 400 \$	
2028	27 700 \$	(à payer en 2028)
2028	372 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt nos 586 et 587 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 août 2023), au lieu du terme prescrit

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE le maire, M. Martin Lefebvre, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Karine Demers, soient autorisés à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

158-08-23

6.3 Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 21 août 2023
 Heure d'ouverture : 10 h
 Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
 Montant : 498 200 \$
 Nombre de soumissions : 3
 Échéance moyenne : 4 ans et 6 mois
 Date d'émission : 28 août 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets datée du 28 août 2023, au montant de 498 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1. BANQUE ROYALE DU CANADA.

22 600 \$	5,61000 %	2024
23 800 \$	5,61000 %	2025
25 000 \$	5,61000 %	2026
26 400 \$	5,61000 %	2027
400 400 \$	5,61000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,61000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

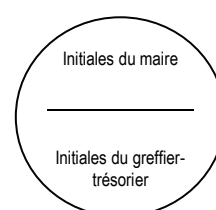
22 600 \$	5,70000 %	2024
23 800 \$	5,50000 %	2025
25 000 \$	5,30000 %	2026
26 400 \$	5,30000 %	2027
400 400 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,37800

Coût réel : 5,67940 %

3. CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE.

22 600 \$	5,69000 %	2024
23 800 \$	5,69000 %	2025
25 000 \$	5,69000 %	2026



26 400 \$	5,69000 %	2027
400 400 \$	5,69000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,69000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Ville de Ville-Marie accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 28 août 2023 au montant de 498 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt n^{os} 586 et 587. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE le maire, M. Martin Lefebvre, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Karine Demers, soient autorisés à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

159-08-23

6.4 Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Carrefour Jeunesse-emploi du Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a fait part le 25 mai 2023 à la Ville de Ville-Marie d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes par l'organisme Carrefour Jeunesse-emploi du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance et que la Ville doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit démontrer que les conditions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale* sont remplies;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre une décision appropriée, la CMQ pourra tenir une audience si elle l'estime nécessaire, ou si la Ville le lui demande;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déjà obtenu une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes le 19 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE TRANSMETTRE à la Commission municipale du Québec un avis favorable quant à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes du Carrefour Jeunesse-emploi du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-08-23

6.5 Offre de services professionnels en ingénierie – Volet électricité – Projet réaménagement de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Karine Demers, a demandé à des firmes d'ingénierie de déposer une offre de services professionnels en ingénierie – Volet électricité - pour le projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle permet d'octroyer un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc. a déposé une offre de services professionnels en ingénierie – Volet électricité – au montant de 50 030,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme respecte les budgets alloués;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de l'offre de services, la FQM recommande la firme;

CONSIDÉRANT QUE le montant sera financé par subvention ou à même le futur règlement assujetti au réaménagement de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Les services EXP inc. pour effectuer les travaux en ingénierie – Volet électricité - pour le projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville au montant de 50 030,00 \$, plus les taxes applicables.

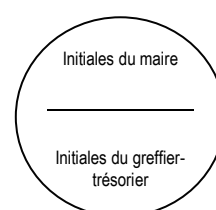
DE FINANCER la dépense par la subvention ou à même le futur règlement assujetti au réaménagement de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-08-23

6.6 Offre de services professionnels en ingénierie – Volet mécanique – Projet réaménagement de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Karine Demers, a demandé à des firmes d'ingénierie de déposer une offre de services professionnels en ingénierie – Volet mécanique - pour le projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville;



CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle permet d’octroyer un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc. a déposé une offre de services professionnels en ingénierie – Volet mécanique – au montant de 62 030,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme respecte les budgets alloués;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de l’analyse de l’offre de services, la FQM recommande la firme;

CONSIDÉRANT QUE le montant sera financé par subvention ou à même le futur règlement assujetti au réaménagement de l’Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER l’offre de services professionnels de Les services EXP inc. pour effectuer les travaux en ingénierie – Volet mécanique - pour le projet de réaménagement de l’Hôtel de Ville au montant de 62 030,00 \$, plus les taxes applicables.

DE FINANCER la dépense par la subvention ou à même le futur règlement assujetti au réaménagement de l’Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

162-08-23

6.7 Offre de services professionnels en ingénierie – Volet structure – Projet réaménagement de l’Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Karine Demers, a demandé à des firmes d’ingénierie de déposer une offre de services professionnels en ingénierie – Volet structure - pour le projet de réaménagement de l’Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle permet d’octroyer un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc. a déposé une offre de services professionnels en ingénierie – Volet structure – au montant de 52 470,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme respecte les budgets alloués;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de l’analyse de l’offre de services, la FQM recommande la firme;

CONSIDÉRANT QUE le montant sera financé par subvention ou à même le futur règlement assujetti au réaménagement de l’Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Les services EXP inc. pour effectuer les travaux en ingénierie – Volet structure - pour le projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville au montant de 52 470,00 \$, plus les taxes applicables.

DE FINANCER la dépense par la subvention ou à même le futur règlement assujetti au réaménagement de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

8. TRANSPORT

163-08-23

8.1 Vente du camion-benne 10 roues 1992

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont décidé en mai 2023 de vendre le camion-benne 10 roues 1992 à un montant minimum de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'après avoir été deux fois en appel d'offres, aucune offre n'a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics propose de diminuer le montant minimum à 8 000 \$ pour la vente du camion-benne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'administration municipale à lancer un appel d'offres pour la vente du camion-benne 10 roues 1992 à un montant minimum de 8 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

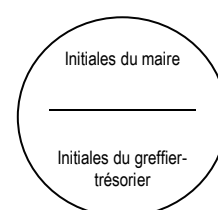
Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.



12. LOISIRS ET CULTURE

164-08-23

12.1 Adoption – Règlement n° 600 sur la tarification de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement n° 600 sur la tarification de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)* a dûment été donné et que le projet dudit règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le *Règlement n° 600 sur la tarification de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

Sans objet.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

165-08-23

Levée de la séance

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ
Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ
Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

